

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

20 mars 2026

Membres :	19
Présents :	19
Représentés :	0
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur le Maire Jean-Jacques CHAPOULIE.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : Jean-Jacques CHAPOULIE, Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE, Gaëtan BRUNET, Pascale BASTIER, Gérard GASNIER, Delphine LEMAIN, Christophe MATTANA, Laurence RAYNAUD, John-Henry PERE, Sandra ROUSSEAU, Serge GERMANEAU, Nathalie MORICHON, André GUYOT, Christine TEXIER, Raymond BLANCHETON, Céline SAUTIVET, Patrick ROBERT, Stéphanie DENIS, Philippe DUFOUR.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE.

Ouverture de la séance à 19h10.

Élection des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération n°2026/07 du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ».

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (Art. L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste unique des candidats est la suivante :

Liste unique présentée par Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE :

- Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE (1er adjoint),
- Gaëtan BRUNET (2ème adjoint),
- Pascale BASTIER (3ème adjoint),
- Gérard GASNIER (4ème adjoint),
- Delphine LEMAIN (5ème adjoint).

Le dépouillement issu du vote donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

La liste de Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE a obtenue 19 voix (cf procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints joint en annexe).

La liste de ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- Marie-Chantal DUPIC-LATHIERRE : 1ère Adjointe au Maire
- Gaëtan BRUNET : 2ème Adjoint au Maire
- Pascale BASTIER: 3ème Adjointe au Maire
- Gérard GASNIER : 4ème Adjoint au Maire
- Delphine LEMAIN : 5ème Adjointe au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 25/03/2026

Le Maire,

Jean-Jacques CHAPOULIE

